

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 juin 2017

N°114/06/2017 : VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES D'ENGINS ET DE VEHICULES

L'an deux mille dix-sept, le mardi 27 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 21 juin 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Alain CRIVELLA, Christian PEREZ, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Monique VALAT, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCQ, Jean Martial DEJEAN, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY, Thierry VIALON

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Pierre Antoine LEVI, Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Colette HARLE à Danielle AMOUROUX, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Jean-Michel MUSCATELLI à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Robert INFANTI, Jean-François GARRIGUES à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

Absents : 5

Mesdames, Messieurs Véronique LAGARRIGUE, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN, Marie-Dominique BAGUR

**Monsieur Robert INFANTI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil, et notamment ses articles 1984 et suivants,

Vu l'estimation de la valeur des biens,

La Ville de Montauban est propriétaire de véhicules et engins réformés qui ne sont plus utilisés par les services.

Aussi, il vous est proposé de procéder à leur mise en vente aux enchères publiques, par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur, à partir des estimations suivantes :

Marque	Immatriculation	Date de 1^{re} mise en circulation	Prix de réserve nets
Pelleteuse sur roue CAT 428 C	Sans (engin)	16/10/2000	25 000 €
porteur RENAULT équipé d'une Nacelle SIETAM	CY 400 PZ	06/05/2002	21 000 €

Il est précisé que le commissaire-priseur mandaté sera chargé de :

- procéder à la recherche d'un ou plusieurs acquéreurs,
- d'effectuer toutes les formalités requises et tout ce qui sera nécessaire aux fins de parvenir à la vente de ces matériels,
- de ne pas vendre en-dessous du prix dit de réserve tel que défini ci-dessus.

Le prix de vente sera reversé dans sa totalité à la commune.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- décider de la vente des biens répertoriés ci-dessus,
- fixer les prix nets minimum de vente tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus,
- décider de donner mandat à un commissaire-priseur, pour effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en vente aux enchères publiques de ces matériels,
- charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération, et de la signature de tous les actes et documents correspondants.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le **30 JUIN 2017**

De sa publication et/ou notification le :

30 JUIN 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

